

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Nièvre**  
**Commune de Neuville Lès Decize**

-----  
**Compte-rendu de la séance**  
**du Conseil Municipal du 9 mars 2018**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit et le neuf mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PINIER Jean-Gilles, le Maire.

Présent(e)s : Mesdames WALTHER Isabelle, POIRIER Catherine  
Messieurs PINIER Jean-Gilles, MORIN Daniel, FARIA Michel, PARISOT Jean-Charles,  
DUBOIS Didier, BONNIN Daniel

Excusé(e)s : Mme DRAGAN Bérénice (pouvoir à M. PINIER Jean-Gilles), Mme CHATON Ingrid (pouvoir à M. FARIA Michel)

Absent : M. PANNETIER Christophe

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme POIRIER Catherine

Date de convocation : le 19 février 2018

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017 et appose ses signatures.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – budget Commune-**

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : résultat excédentaire de 112 571.05 €
- Section d'investissement : résultat déficitaire de 21 416.55 €
- Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 7 500.00€
- Reste à réaliser en recette d'investissement : 0.00€

Après que Monsieur PINIER Jean-Gilles, Maire ordonnateur, ait quitté la salle, Monsieur PARISOT Jean-Charles soumet les résultats ci-dessus au vote du conseil municipal.

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits nécessaires portés au titre budgétaire aux différents compte ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération du Conseil Municipal, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération n°09-03/01

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 – budget Commune -**

Le conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de la Commune, ainsi que les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures

**-STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**-STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

**-STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, le Conseil Municipal, a adopté le compte de gestion du budget Communal à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ; accepte le Compte de Gestion du Receveur.

Délibération n°09-03/02

## **TRAVAUX PONT DE LA CANNE**

Monsieur le Maire rappelle :

- Les travaux nécessaires à effectuer au Pont de la Canne,
- Que Monsieur DOMANGE n'a pas honoré le devis signé en 2014,
- Qu'il a donc été nécessaire de faire appel à un autre artisan.

Aussi, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le paiement à hauteur de 1/3 de la facture de l'entreprise Nivernaise des Travaux Publics PHILIPPEAU.

Le reste de la somme sera payé à part égale entre les communes d'Azy-le-Vif et Luthenay-Uxeloup.

Le devis de l'entreprise en date du 20 février 2018 s'élève à 1 760.00€ HT soit 2 112.00€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres présents et représentés acceptent à l'unanimité le paiement à hauteur de 1/3 de la facture de l'entreprise Nivernaise des Travaux Publics PHILIPPEAU soit 704.00€ TTC.

Délibération n°09-03/03

## **PROJETS 2018**

Monsieur le Maire fait état des différents projets à l'étude pour l'exercice budgétaire 2018 :

- Achat d'un logiciel pour la gestion du cimetière communal 7 500 € TTC
- Création d'un site internet 2 200 € TTC
- Changement de fenêtres logement M. JOLIVOT (attente du devis)
- Réparation fenêtre sacristie de l'église (attente du devis)
- Parking salle des fêtes et Parking lotissement : les entreprises La Colas et Guinot TP ont transmis leurs devis respectifs pour ces projets. Les membres présents acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise La Colas pour un montant global de 17 728.20€ TTC.
- Achat d'une remorque pour le véhicule communal

Monsieur le Maire souhaite rapidement réunir le groupe de travail pour mettre en place la numérotation des voies sur la commune. Les personnes concernées sont Messieurs MORIN, BONNIN, PARISOT et Mme POIRIER ainsi que Monsieur PINIER lui-même.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Rapport présentant la réorganisation des Unités Territoriales des Infrastructures Routières
- Venue de M. MEUNIER, Président du SIAEPA de Chantenay-St-Imbert le 6 mars : une éventuelle fusion avec d'autres « petits » syndicats est envisagée.
- Réfection du mur de l'école : Les experts des deux parties doivent passer à tour de rôle et un devis a été demandé à l'entreprise DESMIT celui-ci s'élève à 4 402.80 €.

La séance est levée à 20H15.

<u>NOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
<b>PINIER Jean-Gilles</b>	
<b>MORIN Daniel</b>	
<b>POIRIER Catherine</b>	
<b>PARISOT Jean Charles</b>	
<b>FARIA Michel</b>	
<b>BONNIN Daniel</b>	
<b>PANNETIER Christophe (Absent)</b>	
<b>WALTHER Isabelle</b>	
<b>DUBOIS Didier</b>	
<b>CHATON Ingrid (excusée) (pouvoir à M. FARIA)</b>	
<b>DRAGAN Bérénice (excusée) (pouvoir à M. PINIER)</b>	